

• **PRESENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION LOCATIVE**

Conformément à l'article 1.4 du Plan de Concertation Locative, validé le 10 avril 2019 en Conseil d'administration, à ce jour non signé par la CNL81, un bilan annuel doit préciser :

- Les dates et objets des séances des conseils de concertation locative,
- La consommation et l'usage des budgets mis à disposition des associations.

A ce titre, un bilan annuel de l'utilisation de ces moyens est adressé par l'association bénéficiaire au bailleur (loi LEC, article 44 bis du CCH).

Sur 2021, le bilan de la concertation locative s'établit comme suit :

L'instance s'est réunie à 2 reprises. Les thèmes abordés :

- Les charges locatives
- Les principaux travaux de l'année 2021
- Les réhabilitations
- Les démolitions

Un bilan d'activité et financier pour 2021 a été envoyé par la CNL81 à l'Office en date du 17 mars 2022.

Ce bilan mentionne :

- La représentativité de la CNL81 auprès des bailleurs sociaux du département
- La représentativité de la CNL81 dans les instances départementales (Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions locatives, Commission départementale de conciliation).
- Des permanences décentralisées dans les villes du département (Albi, Graulhet, Gaillac, Carmaux).
- Organisation de formations en direction de bénévoles militants et permanents et participation à des formations de la CNL.
- Mise à disposition pour les administrateurs représentant des locataires de brochures dépliant et affiches édités par la CNL,

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre acte de ces informations.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 20 avril 2022

 Le Président,  
Pascal BUGIS 

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2022

Application agréée E-legalite.com

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES**  
**- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 20 avril 2022 à 14h30**

Délibérations de : 1 à 12  
Présents : 15  
Pouvoirs : 6  
Votants : 21

Etaient présents :

Mesdames Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER, Yolande ALBERT,  
Geneviève AMEN, Janine BARENS, Jeanine CAYSSEL  
Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Rinaldo PUGLISI, Bernard AUDOURENC,  
Christian NOCAUDIE, Siegfried FRANZ, Vincent COLOM, Serge SERIEYS

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Marie-Claude FAURE  
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Viviane DUPUY  
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Rinaldo PUGLISI  
Monsieur Xavier BORIES à M. Pascal BUGIS  
Mme Baya ALGAY à Madame Geneviève AMEN  
Monsieur Roger ISABET à Madame Yolande ALBERT

Etait excusé

Monsieur Laurent MONS

Etait absente

Madame Clotilde FURINI

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général  
Madame Maéva HERLEM, secrétariat de direction  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines  
Madame Marielle PERRON, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2022

Application agréée E-legalite.com